



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ceremonies publiques et commemorations

Question écrite n° 130

Texte de la question

M. Andre Berthol attire l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur les doléances emanant d'associations d'anciens combattants qui déplorent un certain desinterressement a l'egard de leurs commemorations patriotiques et la disparition progressive de la participation de l'armee a ces ceremonies du souvenir. Le fait est encore plus ressenti par les anciens combattants appartenant a des departements qui ont beaucoup souffert des deux dernieres guerres. Il lui demande s'il ne conviendrait pas d'instaurer une concertation entre les associations representatives et les differents ministeres interesses afin de mettre les choses au point.

Texte de la réponse

Les armees de la Republique ont pour tradition de participer aux ceremonies patriotiques a caractere national. Elles participent egalement a celles organisees au plan local par les associations d'anciens combattants. Les differentes formations des trois armees et de la gendarmerie s'efforcent toujours d'honorer les demandes de prestations des associations patriotiques par l'envoi de troupes en armes et de delegations ou de delegations seulement, et de rendre ainsi hommage au souvenir de ceux qui ont donne leur vie pour la France. Toutefois, dans le contexte actuel de reduction de leur format et de forte participation a des operations exterieures, les armees ne peuvent etre parfois aussi presentes qu'elles le souhaiteraient dans ces manifestations. La concertation avec les associations representatives apparait pour cette raison devoir etre renforcee afin de mieux gerer et coordonner les demandes qui sont fort nombreuses dans certaines regions. C'est dans cet esprit qu'a ete creee la mission du cinquantenaire des debarquements et de la Liberation, afin de preparer dans les meilleures conditions la commemoration, en 1994, du cinquantieme anniversaire du debarquement en Normandie et la celebration de la Liberation. Le ministere de la defense, le ministere des anciens combattants et victimes de guerre et des representants des associations patriotiques participent a cette mission.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1209

Réponse publiée le : 5 juillet 1993, page 1912